

## Renvoi au comité colonial de l'adresse des deux officiers du régiment de Port-au-Prince, lors de la séance du 9 juin 1791

---

### Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité colonial de l'adresse des deux officiers du régiment de Port-au-Prince, lors de la séance du 9 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 93;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_27\\_1\\_11243\\_t1\\_0093\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11243_t1_0093_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2019

seaux se révolta, et le capitaine en conçut un tel chagrin qu'il en mourut au bout de 4 jours; une populace effrénée attenta aux jours de M. de Campan, capitaine au régiment du Port-au-Prince, commandant pour le roi dans cette ville, officier distingué par son patriotisme et son mérite: il fut obligé de se sauver dans les bois. Toute la colonie n'apprit qu'avec la plus vive indignation la nouvelle de cet assassinat et les circonstances qui l'avaient accompagné.

Tels sont, Messieurs, les forfaits dont nous avons été témoins et que nous vous affirmons. Il serait dangereux de ne pas punir d'une manière frappante les bataillons de Normandie et d'Artois, et le régiment qui s'est souillé de l'assassinat de son chef. L'Europe, le monde entier seront instruits de ces détails; tous les regards se tourneront sur cette auguste Assemblée dans laquelle la France a déposé sa volonté et sa puissance.

Nous ne vous présenterons pas nos vues particulières: votre prudence prendra sûrement le seul parti qui soit à prendre. C'est dans cette confiance que des victimes échappées aux fers de leurs assassins attendent de vous justice. (*L'Assemblée applaudit à plusieurs reprises.*)

**M. le Président.** L'Assemblée nationale a entendu votre récit avec une sensibilité profonde. Pourquoi faut-il qu'une Révolution qui doit assurer la gloire et la prospérité de l'Empire n'ait pu s'opérer sans de grandes agitations, et que le bonheur général ait coûté tant de larmes particulières!

Un seul espoir peut adoucir la peine des représentants de la nation: un jour viendra, et j'ose dire que ce jour n'est pas loin, où les trames de tous les complots seront mises à découvert, où l'on distinguera celui qui fut animé d'un véritable patriotisme de ceux qui n'en ont eu que l'apparence, où l'on séparera les séducteurs de ceux qui n'ont été que faibles ou trompés, et les instigateurs du crime de ceux qui n'en ont été que d'aveugles instruments.

Alors l'opinion publique assignera à chacun ses sentiments qui lui seront dus; et, pendant que le bon citoyen pourra s'honorer de l'estime et de la reconnaissance de la nation, l'homme faible tombera dans l'oubli, et les méchants seront voués à la honte et à l'exécration qu'ils auront mérités.

L'Assemblée nationale se fera rendre un compte plus particulier des événements malheureux dont vous venez de l'entretenir, et vous devez compter sur toute sa justice. Elle vous accorde l'honneur de la séance. (*Applaudissements.*)

*Plusieurs membres demandent le renvoi de cette adresse au comité colonial pour en rendre compte à l'Assemblée.*

(Ce renvoi est décrété.)

**M. Le Déist de Botidoux.** Lorsque M. Désilles se sacrifia à son devoir, l'Assemblée décréta que son président écrirait au père de M. Désilles. Je demande que l'Assemblée charge M. le Président d'écrire au père de M. Mauduit.

**M. Coroller du Moustoir.** La question préalable, quant à présent.

(La motion de M. Le Déist de Botidoux est renvoyée au comité colonial.)

**M. Defermon, au nom du comité de la marine.** Messieurs, vous avez ordonné l'armement de deux

gabares pour aller à la recherche de M. de La Pérouse, et pour faire en même temps les découvertes qu'on peut se promettre de cette expédition; cet armement a été exécuté en conformité de votre décret. Il s'agit maintenant de faire remettre au département de la marine les fonds nécessaires; c'est l'objet du projet de décret que je suis chargé de vous présenter.

**M. l'abbé Maury.** Avant que M. le rapporteur entre dans le détail des dépenses que l'on doit faire pour exécuter le décret de l'Assemblée nationale relatif à l'armement ordonné pour découvrir M. de La Pérouse, j'observerai à l'Assemblée qu'elle a suivi assurément un mouvement très généreux, très digne de la nation française, en ordonnant cet armement. Mais, depuis le voyage de Télémaque qui allait chercher son père au milieu des mers, je n'en connais aucun de plus manifestement et de plus malheureusement inutile. Vous allez vous exposer à perdre encore de très braves gens qui iront à la recherche des premiers et qui ne les trouveront pas, parce que, dans quelque port du globe que M. de La Pérouse ait abordé, il est évident que vous auriez de ses nouvelles s'il existait encore. Lorsque votre comité de la marine vous a proposé cet armement, je n'ai pas cru devoir m'y opposer, parce que, peut-être, dans le moment d'exaltation où se trouvait la nation française, une dépense inutile, un armement même imprudent, mais commandé par un mouvement de générosité bien louable, devait être hasardé.

A présent que depuis 4 mois notre décret est rendu, que toute l'Europe sait l'intérêt que la nation, les sciences, l'humanité prenaient à l'expédition de M. de La Pérouse, je vous annonce avec douleur que toutes vos recherches sont superflues (*Murmures.*); je demande donc que, vous livrant à quelques moments de réflexion, au lieu de vous abandonner au sentiment, qui n'est pas un bon conseiller pour un corps délibérant, vous accordiez deux choses à la mémoire de M. de La Pérouse: 1° Que vous donniez à sa veuve la moitié des frais de l'armement qui était destiné à la recherche de son mari;...

*Plusieurs voix:* C'est la déshonorer.

**M. l'abbé Maury.** 2° Qu'un monument lui soit érigé à Sainte-Genève.

**M. Defermon, rapporteur.** Nous avons perdu du temps, parce que le préopinant n'a pas voulu me laisser lire le projet de décret. Je lui aurais observé que ce n'est pas seulement pour rechercher M. de La Pérouse, vue cependant bien digne de l'Assemblée, mais encore pour augmenter les découvertes qui peuvent intéresser les sciences, les arts et la navigation.

Voici le projet de décret de votre comité:

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de marine, décrète qu'il sera mis à la disposition du ministre de la marine provisoirement et à la charge d'en rendre compte, la somme de 1 million pour les dépenses d'armement et d'achats extraordinaires de l'expédition ordonnée pour la recherche de M. de La Pérouse, et la continuation des découvertes. »

**M. Milet de Mureau.** Si M<sup>me</sup> de La Pérouse était ici, et qu'elle eût la permission de se faire entendre, je suis sûr qu'elle demanderait la question préalable sur la proposition de